

# VILLE DE DISRAELI

## M.R.C. DES APPALACHES

Séance  
extraordinaire  
du 4 août 2017

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu des séances de ce conseil, le vendredi 4 août 2017 à 8h, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent, M. Charles Audet, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier et M. Alain Brochu sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

Mme Juliette Jalbert est absente pour cette rencontre, ainsi que M. Rock Rousseau.

Cette séance fut convoquée pour les raisons suivantes :

- Octroi du mandat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie / mise à niveau des stations de pompage et de la rue St-Roch ;
- Autorisation de paiement au Ministre des Finances pour les services des Cadets pour l'été 2017.

### INSCRIPTION - DÉCLARATION DU DIR.-GEN. / SEC.-TRES.

Rapport-verbal du dir.-gén. / sec.-trés. à l'effet que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié, par écrit, à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

*Patrice Bissonnette,*  
*Dir.-gén. / Sec.-trés.*

#### 1. Ouverture de la séance

Le maire, M. Jacques Lessard, ouvre la séance à 8h.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est,  
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU**  
**APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

08-2017-243

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

#### 3. Octroi du mandat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie / mise à niveau des stations de pompage et de la rue St-Roch :

**Considérant** que la ville est actuellement à mettre à niveau différentes infrastructures en aqueduc et égout;

**Considérant** que la ville de Disraeli a demandé des soumissions pour le service d'ingénierie dans le cadre de la mise à niveau des stations de pompage et de la rue St-Roch;

**Considérant** que cinq (5) firmes d'ingénierie ont déposé leur offre de services pour ce projet;

**Considérant** qu'en vertu de la loi, un comité de sélection a été formé afin d'analyser dans un premier temps la partie qualitative des cinq (5) dossiers;

**Considérant** qu'en vertu de la loi, un pointage intérimaire supérieur à 70% doit être octroyé pour que l'offre de prix puisse être ouverte;

**Considérant** que cinq (5) firmes se sont qualifiées pour la deuxième étape à savoir :

- Cima +	86.6%
- Pluritec	75.54%
- Exp.	85.81%
- Wsp	84.41%
- Asisto	82.34%

**Considérant** que seule à l'ouverture des enveloppes de prix ainsi que le calcul du pointage requis par la loi, le classement final des cinq (5) firmes retenues est le suivant :

-Cima +	13.79	1
-Exp.	12.96	2
-Wsp	10.05	3
-Pluritec	9.26	4
-Asisto	9.06	5

**Considérant** que la firme Cima + reçoit le meilleur pointage et que suite à l'analyse des documents de soumission à fournir tout est conforme;

08-2017-244

**En conséquence, il est,  
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET  
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER  
Et résolu,**

QUE le Conseil retienne les services de la firme Cima + pour la réalisation du mandat d'ingénierie professionnelle pour le projet de mise à niveau des stations de pompage et de la rue St-Roch conformément aux termes de l'offre de services professionnels et budgétaires déposée le 28 juillet 2017 à l'hôtel de ville de Disraeli au coût de 99 022.22\$ taxes incluses

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

4. **Autorisation de paiement au Ministre des finances pour les services des cadets (S.Q.) pour l'été 2012.**

08-2017-245

**En conséquence, il est,  
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU  
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET  
Et résolu,**

QUE le Conseil de la Ville de Disraeli autorise le paiement au Ministre des Finances au montant de 10 000.\$ taxes incluses, pour le service des cadets de la Sûreté du Québec pour la saison estivale 2017.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

08-2017-246

5. Fermeture de la séance extraordinaire.

PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU  
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER

QUE cette séance soit levée à 8H09.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

*Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues  
au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés.  
de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

---

*M. Jacques Lessard, maire*

---

*M. Patrice Bissonnette, Dir. gén. /Sec.-trés.*